

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

Délibération
n° 2016.01.022

**Zone de Girac :
cession de terrain à
Castorama -
Stationnement du
personnel**

LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

Secrétaire de séance : Danielle CHAUVET

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Marie-Hélène PIERRE, Isabelle FOSTAN à Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Guy ETIENNE, Vincent YOU, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Jean-François DAURE, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, François NEBOUT, Jacky BONNET, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016

**DELIBERATION
N° 2016.01.022**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**ZONE DE GIRAC : CESSION DE TERRAIN A CASTORAMA - STATIONNEMENT DU
PERSONNEL**

L'enseigne CASTORAMA vient d'achever le programme de rénovation de son magasin d'Angoulême situé dans le secteur de Girac.

L'entreprise sollicite aujourd'hui GrandAngoulême en vue d'acquérir des emprises supplémentaires afin d'améliorer les conditions de stationnement de ses salariés.

Aussi, GrandAngoulême propose de céder à Castorama, qui accepte, la parcelle AE93 d'une surface de 355 m² (zone naturelle N au POS de Saint-Michel) et une partie de la parcelle AE168 d'une surface d'environ 2 000 m² (zone AUX et contenant l'emprise du ruisseau), situées sur la commune de Saint-Michel.

Un accord serait susceptible d'être conclu sur la base de 10 000 € net vendeur.

La valeur comptable au 1^{er} janvier 2015 est égale à :

- 0 € pour la parcelle AE93,
- 0 €/m² pour la parcelle AE168p (AE168p étant une partie de la parcelle d'origine AE91).

La plus-value sur la vente de ces parcelles est donc de 10 000 €.

Dans le cadre de cette vente, il n'y a pas de TVA à appliquer sur la parcelle AE93 et AE168p puisqu'il ne s'agit pas de terrains à bâtir.

Ces parcelles ne revêtent pas d'enjeu stratégique pour le développement économique de l'agglomération.

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 4 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession de la parcelle AE93 d'une surface de 355 m² et une partie de la parcelle AE168 d'une surface d'environ 2 000 m² sises commune de Saint-Michel, à CASTORAMA ou à toute autre société susceptible de porter son projet, au prix convenu de 10 000 € net vendeur, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jacky BOUCHAUD, 5^{ème} vice-président en charge des politiques de l'économie, de l'emploi ou de l'innovation ou Monsieur André BONICHON 15^{ème} vice-président en charge de l'aménagement des zones d'activités économiques, à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette à l'article 775 - Budget principal et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 février 2016	<u>Affiché le :</u> 05 février 2016